



La mobilité interne des ASS passée à la trappe !

COMMUNIQUÉ :

FO Justice – ASS a pris connaissance de la diffusion, sur l'intranet, du poste d'assistant de service social du personnel (ASSP) du secteur de Fresnes (94).

Cette diffusion ne répond toutefois pas à une question essentielle... Pourquoi ce poste n'a-t-il pas été proposé, au préalable, aux ASS de l'équipe de Paris dans le cadre d'une véritable démarche de mobilité interne ?

Diffuser un poste ne suffit pas, encore faut-il examiner en priorité les possibilités de mobilité au sein de l'équipe concernée et permettre aux ASS déjà en fonction d'exprimer leurs souhaits d'évolution !

Faut-il comprendre qu'aucune candidature interne ne pouvait être recherchée ou examinée ?

FO Justice – ASS refuse de le croire !

➤ Le recrutement externe peut être nécessaire lorsqu'aucune candidature interne ne permet de pourvoir un poste.

Mais il ne doit pas devenir une solution de facilité qui contourne la mobilité des ASS déjà en fonction.

Le problème est clair, avant de rechercher des compétences à l'extérieur, l'administration doit commencer par reconnaître et valoriser celles dont elle dispose déjà !

Cette situation pose plus largement la question de l'attractivité et de la fidélisation !

Les ASSP du ministère doivent bénéficier d'une véritable reconnaissance professionnelle, statutaire et indemnitaire à la hauteur de leurs missions et de leur expertise !!

Les difficultés de recrutement ont déjà des conséquences concrètes, sur la DISP de Marseille, dans l'attente de la prise de fonction d'une ASS contractuelle prévue dans quelques mois, l'administration a temporairement recours à la société Prestasocial. Cette solution ne peut pas remplacer une politique durable de recrutement et de fidélisation.

Mais la question posée à Fresnes demeure entière... pourquoi les possibilités de mobilité au sein de l'équipe de Paris n'ont-elles pas été étudiées en priorité ?

► **FO Justice – ASS** exige que les ASS de l'équipe de Paris puissent se positionner prioritairement sur le poste de Fresnes avant toute poursuite du recrutement externe.

► **FO Justice – ASS** exige que chaque poste vacant, soit d'abord proposé au sein de l'équipe concernée, dans le cadre d'une procédure de mobilité interne claire et transparente.

► **FO Justice – ASS** exige une politique de recrutement cohérente sur l'ensemble du territoire et des mesures concrètes permettant de reconnaître et de fidéliser les ASSP.

► **FO Justice – ASS** dénonce la méthode retenue pour le poste de Fresnes. Elle ignore les compétences internes, fragilise les parcours professionnels et contribue à l'invisibilisation des ASS du ministère.

**La mobilité interne ne doit pas être une simple option.
Respecter les ASS, c'est reconnaître leur savoir-faire et
leur offrir de véritables perspectives d'évolution.**

**ASS du ministère, ensemble, défendons
notre profession, notre expertise et nos
perspectives d'avenir !!!**

FO Justice - ASS – le 24 août 2026

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO **RÉSISTER!!**
RIEN LÂCHER!

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE **FO** **Justice**

POUR TOUS LES PERSONNELS